

EP CAMPUS CONDORCET extrait du registre des délibérations

Délibérations du Conseil d'administration n°9 du 25 juin 2019

Réuni au siège de l'EPCC 20, av. George Sand à Saint-Denis à 9h30

Membres du Conseil d'administration : 36

Membres présents et représentés au début de la séance : 28

Délibération n°2019-13

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet ;

Sur proposition du Président,

A l'unanimité des voix, le Conseil d'administration décide le transfert du siège de l'EPCC, le lendemain de la date de mise à disposition des bâtiments construits en contrat de partenariat public privé, au 8, Cours des Humanités 93322 Aubervilliers Cedex.

Abstention : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 28

Affichage le 27/06/2019

Publication au registre des actes de l'Etablissement le 27/06/2019

Transmission au contrôle de légalité le 01/07/2019

Délibération certifiée exécutoire le

Le Président du conseil d'administration

JEAN-MARC BONNISSEAU